



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **AMBASSADE DE FRANCE AU DANEMARK**

----  
**Section consulaire**  
----

### **CONSEIL CONSULAIRE**

**04/11/2014**

### **COMPTE-RENDU**

-----

Le mardi 4 novembre 2014 à 15h00, dans les locaux du Lycée français Prins Henrik, s'est tenue la deuxième réunion du Conseil consulaire. Celle-ci s'est déroulée en deux temps : en formation bourse scolaire, afin de statuer sur les demandes de bourses pour l'année scolaire 2014-2015 reçues après la première commission du printemps, puis en formation restreinte autour des 3 conseillers consulaires afin d'aborder des sujets divers dont ceux relevant de l'action sociale.

<b>I. Conseil consulaire en formation bourse scolaire</b>
---

Etaient présents :

*Membre de droit :*

- M. ZIMERAY François, Chef de poste ou son représentant, Ambassadeur de France représenté par M. Olivier PRIOU
- M. PRIOU Olivier, Chef de poste ou son représentant, Consul-adjoint
- M. ROBERT Thierry, Conseiller culturel ou son représentant
- M. BADACHE Pascal, Conseiller consulaire
- Mme CARON Marie-José, Conseillère consulaire
- M. de VISME Luc, Conseiller consulaire

*Membre désigné :*

- M. BREBION Pascal, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- M. CHESNE Michel, Proviseur du Lycée français Prins Henrik, représenté par M. Cédric HARTVICK
- M. HARTVICK Cédric, Directeur du primaire au Lycée français Prins Henrik
- M. HERNANDEZ DE LA MANO Nicolas, Directeur administratif et financier du Lycée français Prins Henrik
- M. DESCUBES Bruno, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants représenté par Mme Sylvie GUETIENNE
- Mme HARDIT Christine, Représentante des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants

- Mme JAKOBSEN Aude, Représentante des parents d'élèves
- Mme LAMBERT Alexandra, Représentante des parents d'élèves
- Mme PEPIOT Julie, Représentante des parents d'élèves
- M. PUISAIS Philippe, Président de l'ADFE-Français du Monde (association reconnue d'utilité publique)

*Experts :*

- Mme GREIN Christel, Représentante d'association Copenhague-Accueil
- M. MAS Jean-Jacques, Représentant d'association Amicale française, représenté par M. Bertrand ANGLEYS

*Absents excusés :*

- Mme BTESH-SMITH Nathalie, Représentante des parents d'élèves
- Mme OLSEN Ane Sophie, Représentante des parents d'élèves
- Mme VAN LINGEN Catherine, Représentante établissement d'enseignement

-----

1. Introduction des travaux

Après un tour de table permettant aux intervenants de se présenter et un rappel de la confidentialité des débats, les travaux de la seconde commission locale des bourses scolaires 2014/2015, (première réunion du conseil consulaire en formation bourses scolaires), sont ouverts en rappelant les principales dispositions du dispositif des bourses scolaires ainsi que du dialogue de gestion mené avec l'AEFE.

Il est précisé que cette commission statue sur les dossiers faisant l'objet d'une révision suite à la première commission des bourses scolaires du printemps, et sur les nouveaux dossiers déposés par des familles n'ayant pas eu la possibilité de le faire pour la première commission (arrivées pendant l'été, par exemple). A structure similaire, ces dossiers doivent nécessairement faire l'objet d'une appréciation équitable par rapport aux bourses déjà accordées en première commission.

2. Présentation du cadrage budgétaire

Il est souligné que les propositions qui seront faites par le conseil consulaire doivent s'inscrire dans le strict cadre de l'enveloppe budgétaire limitative allouée par l'AEFE. Celle-ci résulte pour l'ensemble des dossiers déposés, de l'application du barème de calcul mis en place pour la seconde année consécutive.

Le barème est principalement basé sur les revenus des familles et leur composition, les charges n'ayant plus le même poids que dans l'ancien barème.

Désormais, le barème inclut un indice de parité du pouvoir d'achat, fixé par l'AEFE à 111 (indice 100 : Paris), qui considère que le coût de la vie au Danemark est de 11 % supérieur à celui de la France. Les membres du conseil consulaire soulignent, comme lors de la 1ère commission des bourses, que compte tenu du coût de la vie réel que les familles connaissent au Danemark, cet indice IPPA de 111 semble nettement sous-évalué.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que le patrimoine des familles entre aussi en ligne de compte : un patrimoine immobilier de 250 000 € en valeur acquise, ou un patrimoine mobilier de 100 000 € excluent du dispositif.

Enfin, le plafonnement de la baisse de quotité de bourse attribuée d'une année sur l'autre n'existe plus.

L'enveloppe budgétaire limitative est supérieure aux besoins estimés pour les travaux de cette seconde commission. Toutefois, si elle ne devait être consommée en totalité à l'issue de l'étude des dossiers, le reliquat pourra profiter à l'équilibre général du système de bourse à l'échelle du réseau.

### 3. Etude des dossiers individuels

Les participants au conseil consulaire passent à l'examen confidentiel des demandes déposées par les familles et à l'étude des profils.

### 4. Synthèse et clôture des travaux

Après avoir traité tous les dossiers reçus, l'ensemble des propositions du conseil consulaire, ainsi que les modulations décidées lors des débats, restent inférieurs à l'enveloppe notifiée par l'AEFE.

## **II. Conseil consulaire en formation restreinte**

Etaient présents :

- M. PRIOU Olivier, Chef de poste ou son représentant, Consul-adjoint
- M. BADACHE Pascal, Conseiller consulaire
- Mme CARON Marie-José, Conseillère consulaire
- M. de VISME Luc, Conseiller consulaire
- M. BREBION Pascal, Agent consulaire

#### 1. Aide sociale consulaire

Le réseau consulaire français propose des allocations mensuelles au bénéfice des plus anciens (65 ans et plus), des adultes handicapés ou des compatriotes dans une détresse temporaire.

Cependant, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, ces allocations ont été supprimées dans les pays de l'Union européenne, dont le Danemark. En effet, les ressortissants français relèvent dorénavant, en application du principe de non-discrimination en Europe, du versement des prestations sociales par le pays hôte sur la base de la réglementation interne de ce dernier.

Ainsi, les résidents français au Danemark doivent se tourner vers les autorités locales pour bénéficier des aides sociales servies par le pays (Kontantjhelp, Folkepension...).

Les services consulaires au Danemark ne disposent donc que d'une petite enveloppe budgétaire pour permettre de répondre à des situations d'urgence concernant des compatriotes de passage, ou apporter une aide financière ponctuelle à un français résident en situation réelle de détresse. Les conseillers consulaires tiennent à souligner que certaines situations individuelles peuvent empêcher certains de nos compatriotes de bénéficier, au moins temporairement, des aides sociales locales (difficultés d'enregistrement, notamment). Egalement, il convient de noter les cas croissant de jeunes étudiants rencontrant des difficultés financières, souvent liés au coût du logement. Aussi, les conseillers consulaires proposent que la dotation budgétaire en matière d'aide sociale demandée au Ministère des Affaires étrangères soit nettement réévaluée.

## 2. Collaboration entre les conseillers consulaires et les services consulaires

- Communication :

- Accord des conseillers consulaires à la mise en ligne du compte rendu du premier conseil consulaire qui s'est déroulé le 26 juin 2014.
- Les conseillers consulaires désirent que l'article « vos élus » soit enlevé de l'onglet « Le Danemark » puis « présence française », et proposent qu'il soit placé dans le volet du consulat, ou de l'organigramme de l'ambassade, ou dans un onglet spécifiquement dédié.

- Permanences :

Les conseillers consulaires proposent de tenir une permanence mensuelle, à tour de rôle, à des horaires différents selon le conseiller. Une proposition de calendrier trimestriel sera transmise en amont à la section consulaire aux fins d'annonce sur le site internet de l'ambassade et de préparation de la salle mise à disposition.

La séance est levée à 16h45.

Le secrétaire de séance

Olivier PRIOU

Consul-adjoint, chef de section consulaire